

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Pour la présidence, la motion n° 51 sort du cadre du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture; par ailleurs, elle va à l'encontre de l'initiative financière de la Couronne et elle devrait par conséquent être abandonnée.

• (1120)

Les motions n°s 50, 52 et 53 devraient être groupées pour le débat. La motion n° 50 devraient faire l'objet d'un vote séparé et si la motion n° 52 est adoptée ou rejetée, la motion n° 53 le sera automatiquement.

La présidence trouve que la motion n° 54 déborde du cadre du projet de loi, et la motion n° 57 aussi.

Les motions n°s 55 et 56 devraient être débattues ensemble, mais elles devraient faire l'objet d'un vote séparé.

Je compte donner aux députés l'occasion de parler de la recevabilité des motions sur le plan de la forme; je viens d'ailleurs d'en parler. Certains députés souhaitent peut-être en discuter plus tard; dans ce cas, je propose d'étudier la première motion acceptable, qui est la motion n° 24, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

Je mets la motion n° 20 de côté à titre provisoire. Je le répète, à la première lecture de ces motions, la présidence avait des doutes à leur sujet. Elle n'a toutefois pas eu le temps de les étudier plus en détail ni de préparer les arguments et chercher les précédents susceptibles d'étayer sa décision. C'est la raison pour laquelle je les mets de côté et je demande aux députés de réfléchir également aux arguments provisoires que j'ai donnés à la Chambre pour que, le moment venu et quand je serai prêt à donner une opinion plus précise sur ces amendements, nous puissions débattre le problème de la forme. Je compte rendre une décision sur les autres motions demain ou lundi; c'est alors que pourrait se tenir le débat sur la forme.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je vous remercie d'avoir songé à la possibilité d'entendre plus tard les interventions sur la régularité de certaines motions du point de vue de la procédure. Étant donné que les motions énumérées dans les deux premières pages de votre déclaration, à l'exception du dernier paragraphe de la deuxième, ainsi que les motions n°s 51, 54 et 57 mentionnées à la page 4 de votre déclaration, posent toutes des problèmes à la présidence, et il faut avouer qu'un grand nombre de motions la préoccupent, je m'inquiète pour ma part de l'intention que vous avez exprimée de rendre une décision demain ou lundi. En effet, nous n'aurons peut-être pas le temps d'étudier tous les problèmes et de faire les interventions que nous souhaiterions.

D'ici là, cependant, comme vous avez jugé un assez bon nombre de motions recevables dans le reste de votre déclaration, nous pourrions certes poursuivre le débat aujourd'hui, demain et lundi, dans l'espoir que la présidence se montrera plus indulgente avant de rendre sa décision finale demain ou lundi. Le temps nous manquerait si nous devrions agir dès demain, mais nous pourrions être prêts lundi, avec le week-end. Toutefois, si nous avons besoin d'un plus grand délai, j'aimerais pouvoir en faire la demande plus tard au cours du débat.

**Mme le Président:** L'idée n'est pas mauvaise. Si les députés étaient d'accord pour que je ne rende pas ma décision demain, les services du greffier en seraient sans doute grandement soulagés, car le manque de temps les oblige à travailler toute la

nuît. Je suis donc tout à fait disposée à remettre ma décision à lundi, alors que je serai en mesure de donner à la chambre l'opinion de la présidence sur la plupart de ces propositions d'amendement. Nous pourrions alors décider quand le débat de procédure aurait lieu.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire le leader parlementaire de l'opposition officielle. Ce qui me tracasse, néanmoins, c'est que les décisions rendues aujourd'hui, même si elles sont préliminaires, couvrent une telle multitude d'amendements et de sujets différents qu'il sera extrêmement difficile d'analyser comme il faut ces derniers ainsi que les autres amendements qui préoccupent un grand nombre d'entre nous.

• (1125)

Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que le gouvernement poursuive aujourd'hui d'autres travaux afin de laisser à la Chambre et à l'opposition l'occasion d'étudier toute cette question et de se préparer à discuter de ces amendements.

De toute évidence, les amendements qui ont fait l'objet d'une décision, même préliminaire, proviennent non seulement de l'opposition, mais en sont également que le gouvernement peut juger nécessaires pour atteindre ses objectifs. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux passer tout simplement à autre chose, afin que nous puissions étudier cela comme il faut, plutôt qu'à la hâte.

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, je pense que le leader parlementaire du parti conservateur a fait là une excellente suggestion. Il y a en effet un certain nombre d'amendements d'une importance critique nécessitant un examen plus poussé et, comme il l'a dit, d'autres discussions. Néanmoins, la suggestion du leader parlementaire du NPD ne ferait sans doute que retarder davantage une mesure législative extrêmement importante. Par conséquent, nous serions certainement prêts à adopter la proposition du leader parlementaire du parti conservateur et, éventuellement, à vous laisser davantage de temps pour étudier les amendements que vous souhaitez examiner de plus près. Mais, pour ce qui est des amendements déjà acceptables, nous espérons pouvoir nous mettre au travail immédiatement.

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Madame le Président, je suis, moi aussi, d'accord avec la proposition du leader parlementaire de l'opposition officielle. Personnellement, je voudrais disposer d'un peu de temps pour étudier certaines de vos décisions. Je sais que le rapport est assez complexe et je ne m'étonne pas que vous contestiez certains des amendements, car ils ont fait l'objet de discussions très animées au comité. En fait, il était parfois très difficile d'établir s'ils étaient recevables ou non en ce qui concerne les aspects que vous avez mentionnés aujourd'hui dans vos notes. Le comité les a acceptés sous réserve de leur recevabilité. De toute évidence, la présidence ne les a pas déclarés irrecevables. Par conséquent, j'appuierais peut-être certaines motions à propos desquelles vous avez fait des réserves dans votre décision préliminaire.